

## INTRODUCTION: OPTATIF ET TYPES DE PHRASE. RÉÉCRIRE UN CHAPITRE DE GRAMMAIRE ROMANE

L'optatif est une catégorie controversée dans les langues romanes. Les grammaires roumaines en font une « catégorie de langue » (modul conditionnel-optatif), alors que la plupart des grammaires romanes y voient une « catégorie de discours »<sup>1</sup> qui relève exclusivement de l'attitude du locuteur envers le *dictum* et qui couvre les diverses réalisations de la modalité désidérative : verbes de volonté, valeurs modales du subjonctif et du conditionnel, actes de souhait (vœux ou imprécations).

La plupart du temps, l'optatif se voit donc exclu des types de phrase qui codifient les « comportements fondamentaux de l'homme parlant et agissant par le discours sur son interlocuteur » (Benveniste 1966, p. 130), à savoir le déclaratif, l'interrogatif, l'injonctif et l'exclamatif. Nous nous proposons de montrer que l'optatif est plus qu'une modalité d'énoncé à support lexical ou morphologique, c'est une modalité d'énonciation à part entière qui associe une structure de phrase, un contour intonatif et un potentiel illocutoire générique. Une étude de l'optatif comme modalité d'énonciation passe donc inévitablement par un réexamen des types de phrase, tels qu'ils ont été abordés et décrits dans les grammaires romanes.

---

<sup>1</sup> La division catégorie de langue/catégorie de discours est inspirée de l'opposition qu'établit Benveniste entre *signe* et *phrase* comme unités relevant du niveau *sémiotique* vs du niveau *sémantique* (PLG II, p. 215–240). Les signes se définissent par des relations de type paradigmatique ; le mode, comme paradigme, classe de formes verbales, appartient au niveau sémiotique : c'est donc une catégorie de langue. La phrase comme unité du discours est, selon Benveniste, une entité sémantique en tant qu'elle résulte du procès d'appropriation de la langue par le sujet parlant dans l'activité communicative. Il en résulte que la modalité comme attitude propositionnelle liée à la manière dont le locuteur se situe vis-à-vis de ce qu'il dit (du contenu de la phrase) est une catégorie sémantique, donc une catégorie de discours. Mais il convient d'y rattacher aussi la modalité comme attitude illocutoire découlant de la manière dont le locuteur se situe vis-à-vis de son interlocuteur (en déclarant/constatant quelque chose, en interrogeant l'autre, en lui demandant de faire quelque chose, etc.). La modalité illocutoire est une catégorie pragmatique, dont Benveniste ne fait pas mention, mais qui constitue, au même titre que la modalité propositionnelle, une catégorie de discours.

## 1. DEUX OUVRAGES FONDATEURS

Nous commençons par deux ouvrages qui font date dans l'histoire de la linguistique romane et dans le débat centenaire sur la typologie des structures phrasiques : *La Grammaire des langues romanes* de Walter Meyer-Lübke (1900) et *Temps et verbe* de Gustave Guillaume (1929).

Le 3<sup>e</sup> volume de la *Grammaire des langues romanes*, consacré à la *Syntaxe*, a paru en 1900. Les données concernant l'optatif et les types de phrase sont groupées dans les chapitres III et IV, *Les modes* et *La proposition*. Ce dernier commence par énoncer le « principe de classement » des propositions dans les langues romanes : « toute communication par le langage est soit une simple énonciation, soit une exclamation, soit un désir, soit un ordre, soit une interrogation » (1900, p. 320). Meyer-Lübke inclut donc l'optatif parmi les grands types de phrase dans les langues romanes.

Cela concorde du reste avec les remarques qu'il faisait dans le III<sup>e</sup> chapitre à propos du *subjonctif optatif* : à part son emploi dans les subordonnées, le subjonctif exprime la volonté ou le désir et « dans ces cas il peut être impératif ou optatif » (*ibidem*, p. 145). Si le subjonctif de volonté est relativement rare, se limitant aux 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> personnes et parfois à la 5<sup>e</sup>, « le subjonctif optatif jouit comme en latin de l'emploi le plus étendu » (*ibidem*). Pour exprimer un désir irréalisable, les langues romanes utilisent le prétérit, comme en latin (cf. it. *piacesse a Dio*, fr. *plût au ciel*, esp. *pluguiese á Dios*, port. *prouvesse a Deus*) alors que pour un désir réalisable, elles recourent au présent. Si le désir est positif, on aura des formules de souhait et de salutation comme en latin *Deus te adjuvet* (cf. ro. *Dumnezeu (să) te ajute*, it. *Iddio t'ajuti*, fr. *Dieu te soit en aide*, esp. *Dios te ayude*) et, si le désir est négatif, on aura des formules d'imprécation ou de serment (cf. it. *maledetta sia l'ora*, fr. *maudite soit l'heure*, esp. *maldecida sea la hora*, etc.). L'assentiment est exprimé également par le subjonctif optatif : it. *sia*, fr. *soit*, esp. *sea*, ro. *fie*.

Dans *Temps et verbe* (1929), où il construit sa « théorie des aspects, des modes et des temps », Gustave Guillaume réserve une place au *mode optatif* dans le chapitre qui traite de la réalisation de l'image verbale dans le temps *in fieri*. Il précise dès le début que le français n'a pas un mode optatif à flexion distincte mais qu'il possède en revanche « une construction optative » : il s'agit de la périphrase avec *pouvoir* au subjonctif (*puissé-je, puisses-tu, puisse-t-il réussir*) et de formules telles *plût au ciel que...* ou *fasse le ciel que...* qui régissent elles aussi le subjonctif.

Ce qui distingue les deux modes verbaux dans la conception de Guillaume (1929, p. 46), c'est « la différente direction imprimée à la visée »<sup>2</sup>, un trait d'ordre

<sup>2</sup> La théorie des modes de Gustave Guillaume repose sur le postulat que « le problème du mode est essentiellement un problème de visée » (1929, p. 30). La forme modale dépend du degré d'achèvement de l'image-temps dans la conscience du sujet parlant, qui est fonction à son tour de « l'idée » à travers laquelle on regarde le procès verbal. Il s'ensuit que la théorie des modes est « une sorte de dioptrique de la visée » qui prévoit deux possibilités : soit l'idée regardante peut passer libre-

fonctionnel, parce que rapporté au statut syntaxique du verbe. Ainsi, dans une subordonnée au subjonctif telle *je souhaite que vous puissiez réussir*, la visée passe à travers *souhaiter* et n'atteint *pouvoir* qu'au sortir de ce verbe, autrement dit la visée est contrainte par le *modus* lexical. Dans la construction optative *puissiez-vous réussir*, la visée « se dirige directement et librement vers le verbe *pouvoir* » (*ibidem*) : n'étant pas astreinte à suivre l'axe des « idées formulées », la visée va suivre un autre axe, « celui des sentiments informulés » que Guillaume appelle *axe d'expressivité*. Cet axe correspond à notre catégorie de *modalités d'énonciation* qui, en tant que structures de phrases codifiant une force illocutoire générique, sont, pragmatiquement parlant, des performatifs *implicites* ou *primaires* (cf. *infra*, 4.5.).

Cela fait que le *mode optatif* est dans la langue française, conclut Guillaume (1929, p. 46), « beaucoup plus un mode de parole qu'un mode de pensée » à l'instar du *mode impératif* qui « emprunte sa flexion soit à l'indicatif soit au subjonctif » (*ibidem*, p. 47). Mais, en étayant ce parallélisme, on pourrait dire que, si la phrase impérative emprunte ses formes soit à l'indicatif soit au subjonctif, la phrase optative emprunte elle aussi ses formes soit au subjonctif (*puisse-t-il guérir, pourvu qu'il guérisse*) soit à l'indicatif (*s'il pouvait guérir*).

## 2. GRAMMAIRES DE LA LANGUE FRANÇAISE

**2.1.** Les grammaires d'orientation traditionnelle envisagent l'optatif comme l'un des emplois du subjonctif en proposition indépendante. Le terme utilisé d'habitude pour désigner cette valeur n'est pas 'optatif' mais 'expression du souhait'. Les phrases au subjonctif exprimant un souhait sont subsumées soit à la phrase exclamative (Grevisse 1969, Le Bidois 1969, Chevalier *et alii* 1977, Steinberg 1972, Wagner–Pinchon 1969/1991, Le Goffic 1993), soit à la phrase injonctive (Grevisse 1988 et 2008).

Ainsi, *La grammaire du français classique et moderne* part de la définition du subjonctif comme mode de l'interprétation du procès, par opposition à l'indicatif, mode de l'actualisation du procès. L'interprétation est explicite lorsque le subjonctif est employé en subordonnée, et implicite, lorsqu'il est utilisé en proposition indépendante. Dans ce cas, le subjonctif « exprime par sa propre force modale que le procès est envisagé par un acte d'intelligence ou bien qu'il est l'objet d'un sentiment » (1991, p. 345). Les exemples illustrant l'expression d'un vœu ou d'un souhait (*Fasse le Ciel que... Dieu vous bénisse !*) sont inclus dans la catégorie de l'exclamation. Cette grammaire ne distingue que trois types de phrase : énon-

---

ment du temps *in posse* au temps *in esse*, parcourant le temps chronogénétique dans son entier, soit elle est interceptée par certains « milieux », effectuant un parcours incomplet du temps chronogénétique. Dans un cas le mode employé est l'indicatif et dans l'autre, le subjonctif.

ciative, interrogative et exclamative et le subjonctif du souhait, tout comme l'impératif « mode d'action », sont rattachés à la phrase exclamative en tant qu'emplois gouvernés par un mouvement affectif.

Le *Bon usage*, qui a connu plus de quatorze éditions, occupe une place à part dans cette série, tout d'abord parce que c'est l'une des rares grammaires – avec celle de Steinberg 1972 – à faire état d'une *proposition optative*, même si elle n'est pas considérée comme un type en soi. Si Grevisse 1969 traite les phrases impérative et optative comme des « variétés de la phrase exclamative », Grevisse 1988 et 2008 les subsume à la phrase injonctive.

Il convient de signaler que l'édition de 1969 recourait à un double critère pour classer les phrases : type d'attitude intellectuelle du sujet parlant et état affectif exprimé, ce qui amenait à distinguer, d'un côté, proposition affirmative, négative et interrogative et, de l'autre, proposition énonciative et proposition affective, subdivisée à son tour en exclamative, optative et impérative. Cette double partition a été adoptée aussi par certaines grammaires du roumain, à commencer par *Gramatica Academiei* de 1963 (GLR). Enfin, l'édition 2008 du *Bon usage* abandonne la double partition en faveur d'une partition unique en quatre types, distingués selon « la nature de la communication » et les particularités syntaxiques et intonatives : le 4<sup>e</sup> type est la phrase injonctive qui inclut les sous-types optatif et interpellatif.

La plupart des grammaires d'orientation traditionnelle distinguent quatre grands types de phrases, qu'elles tendent de plus en plus souvent à définir par rapport au « motif » qui pousse les sujets à communiquer (Dubois-Lagane 1973) ou par rapport au but de la communication (Grevisse 1988, 2008). On en vient même à parler de « modalités » assertive, interrogative, injonctive, exclamative. C'est la terminologie qu'adopte au départ la *Grammaire de la phrase française* de Le Goffic, tout en précisant que les *modalités de phrase* sont à distinguer nettement des actes de discours, même si elles sont « des composants essentiels à la base des actes de discours » (1993, p. 17). Si le premier chapitre annonce ainsi une approche énonciative, le quatrième chapitre, qui procède à la description des « modalités de phrase » adopte une approche traditionnelle, centrant l'exposé sur l'emploi des modes en phrase indépendante.

Puisque le mode verbal est considéré, avec l'ordre sujet-verbe et l'intonation/ponctuation, comme « les trois facteurs qui définissent les modalités de phrase » (Le Goffic 1993, p. 93), la partition du début en assertion, interrogation, exclamation et injonction cède le pas à la partition : phrase indicative, phrase subjonctive, phrase impérative et phrase infinitive. Les phrases à un autre mode que l'indicatif forment, selon Le Goffic (1993, p. 122), « un ensemble hétérogène » et se caractérisent par deux traits négatifs : « absence d'assertion » et « facilité de glissement vers des emplois subordonnés ». La phrase subjonctive inclut, entre autres, des exemples illustrant le souhait, qui sont divisés entre phrases subjonctives sans *que* (*Dieu vous bénisse!*, *Ainsi soit-il!*, *Vive la République!*) et phrases subjonctives avec *que* (*Qu'il aille au diable!*, *Que le meilleur gagne!*, *Que le ciel*

*vous entendez!*). Si les premières sont « des formules consacrées à ordre immuable » et d'un emploi marginal (*ibidem*, p. 123), les autres représentent au contraire une structure « vivante et productive » ne comportant « aucune limitation morphologique » (*ibidem*, p. 125).

2.2. Après 1980, nombre de grammaires françaises adoptent une approche énonciative (Arrivé *et alii*, 1986 ; Riegel *et alii*, 1994 ; Wilmet, 2003), une approche sémantico-syntaxique (Cristea, 1979) ou une approche purement sémantique (Charaudeau, 1992).

Pour les auteurs de la *Grammaire méthodique du français*, les types de phrase se situent à la croisée de l'analyse syntaxique et de l'approche énonciative, c'est-à-dire qu'ils sont définis par rapport à la notion d'acte de langage. C'est la conception qu'adoptent également les auteurs de *La grammaire d'aujourd'hui* à cette différence près que ces derniers distinguent quatre types de phrase, tandis que les premiers n'en distinguent que trois (assertive, interrogative et impérative). Aucune des deux grammaires ne prend en compte le type optatif, ce qui s'explique en partie, dans le cas de la *Grammaire méthodique*, par le traitement de l'exclamatif, considéré comme un type facultatif plutôt qu'obligatoire.

Mais la trace de l'optatif, on la retrouve dans un autre chapitre : celui qui traite de l'emploi des modes et des temps, plus exactement de l'emploi du subjonctif en phrase indépendante ou principale. À la différence des autres grammaires qui distinguent à peine l'optatif des autres valeurs modales du subjonctif ou du conditionnel, la *Grammaire méthodique* (1994, p. 322–323) lui réserve quelques lignes sous le label « phrase exprimant un souhait » : *Que le ciel vous protège !, Dieu vous garde !, Vive la France !*

En adoptant, comme la précédente, la division de la GGT en types obligatoires et types facultatifs, la *Grammaire structurale* (1979) inclut cependant la phrase exclamative parmi les constituants obligatoires de la phrase de base. D'après Cristea, l'une des notes définitives de la phrase exclamative est, à part le contour prosodique, l'aptitude à prendre des formes « implicites » à terme unique ou à deux termes syntaxiquement disjoints. La seconde différence d'avec la grammaire précédente concerne le traitement de l'optatif : dans le classement syntaxique des phrases, l'optatif est subsumé au type exclamatif de manière tacite, à travers quatre exemples : *Si tu te voyais !, Pourvu qu'on paie !, Qu'il soit maudit !, Puisse-t-il réussir !* (1979, p. 407–408). Mais l'optatif y bénéficie aussi d'un traitement sémantique en tant que réalisation des modalités désidératives : *Puisse-t-il réussir !, Pourvu qu'il y ait de la place !* (*ibidem*, p. 379).

Dans la *Grammaire du sens et de l'expression*, les types de phrase font l'objet d'une approche éminemment sémantique à partir du concept de modalisation. Selon Charaudeau (1992, p. 572), la modalisation constitue le pivot de l'Énonciation, car elle « permet d'explicitier ce que sont les positions du sujet parlant par rapport à son interlocuteur, à lui-même et à son propos ». La modalisation repose sur trois types d'*actes locutifs* correspondant chacun à un comportement

déterminé du locuteur, appelé *modalité énonciative*. L'acte allocutif est l'acte par lequel le locuteur implique directement l'allocutaire dans son propos et se traduit par des modalités telles l'Injonction, l'Interrogation, l'Interpellation, la Requête, etc. L'acte élocutif est l'acte par lequel le locuteur se situe lui-même vis-à-vis de son propos et correspond à des modalités comme l'Opinion, l'Appréciation, la Promesse, le Vouloir, etc. Enfin, l'acte délocutif est l'acte par lequel le locuteur laisse s'affirmer le Propos en tant que tel, effaçant toute trace de la relation interlocutive. Le délocutif a pour correspondants deux modalités énonciatives complexes : l'Assertion et le Discours rapporté.

L'optatif se rattache à la modalité élocutive Vouloir par l'intermédiaire du Souhait qui dispose, selon Charaudeau, de trois séries de configurations linguistiques (voir infra, 4.4.) Le Souhait est un « vouloir très intense dont la réalisation est jugée quasi impossible ou possible grâce à l'intervention plus ou moins surnaturelle d'un agent » (1992, p. 611). La distinction que fait Charaudeau entre Désir et Souhait rappelle, *mutatis mutandis*, celle que faisait Grevisse (1988, p. 671) entre phrase optative et impérative : « Dans la phrase optative la réalisation de l'acte ne dépend pas de la volonté humaine ».

### 3. GRAMMAIRES DE LA LANGUE ROUMAINE

**3.1.** On va observer la même division que précédemment entre grammaires d'orientation traditionnelle et grammaires d'orientation énonciative. Appartiennent à la première catégorie: *Limba română contemporană* de Iorgu Iordan (1956), *Gramatica limbii române* en deux volumes, éditée par l'Académie (GLR), *Gramatica pentru toți* de Mioara Avram, éditions 1986 et 1997, et *Tratat de gramatică a limbii române* de Corneliu Dimitriu, en deux volumes: *Morfologia* (1999) et *Sintaxa* (2002).

À la différence des grammaires françaises d'orientation traditionnelle, où le traitement de l'optatif s'effectuait d'habitude dans le cadre de la morphosyntaxe des modes (du subjonctif notamment), les grammaires du roumain lui réservent une place tant dans la section destinée à l'emploi des modes que dans celle qui traite la syntaxe des propositions. Cela s'explique surtout par le statut et les emplois du mode *condițional-optativ*, un mode à part entière qui fournit à la langue roumaine une « phrase optative » tout aussi bien individualisée que la phrase au subjonctif.

Dans la description des structures fondamentales de la langue roumaine, Iordan (1956, p. 503–510) choisit pour critère „înțelesul (sau cum se mai poate spune, modalitatea, adică atitudinea vorbitorului față de conținutul predicatului, modul cum privește el ceea ce comunică)”. À partir de ce critère il distingue cinq classes de propositions : énonciatives, interrogatives, exclamatives, impératives et

dubitatives. La *proposition optative* est, selon Iordan, une variante de l'exclamative, dont elle se rapproche jusqu'à l'identification par la modalité et l'intonation. Mais, par la forme, la proposition optative ressemble plutôt à la proposition impérative, puisqu'elle est associée au *mode optatif* tout comme l'autre est associée au mode impératif.

La discussion sur les types de phrase se poursuit après 1956 dans les pages de la revue *Limba română* où sont proposées de nouvelles approches qui préfigurent celle de GLR.

GLR multiplie les critères : but de la communication, contenu exprimé (modalité), propriétés formelles, manière d'envisager l'action et attitude affective du sujet parlant. L'application successive de ces critères amène à subdiviser les deux types de base (énonciatives et interrogatives) en plusieurs sous-types comme : énonciatives optatives, potentielles, dubitatives et impératives. La proposition optative et impérative sont subsumées donc à la classe des énonciatives. La sous-classe des optatives contient des structures typiques au « conditionnel-optatif » (*m-aș duce și eu acolo, de-ar veni luna lui mai!*) ou au « conjunctiv » (*să ne vedem sânătoși!, să-ți meargă toate din plin!*). Quant aux emplois du conditionnel-optatif, ils sont répartis entre emplois du mode conditionnel en subordonnée et emplois du mode optatif en phrase indépendante. Ce dernier peut servir à exprimer un désir (*închinare-aș și n-am cui !*), une intention (*aș pleca la noapte*) ou une imprécation (*de n-ai fi fost !*).

Mioara Avram utilise dans sa *Gramatica pentru toți* à peu près les mêmes critères de classement que la grammaire de l'Académie: but de la communication, implication affective du sujet parlant, contenu exprimé en lien avec la modalité, aspect positif ou négatif. Il en résulte, comme précédemment, que les exclamatives sont un sous-type de proposition énonciative ou interrogative, ce qui engendre à nouveau des catégories hybrides, dont énonciative optative (*Aș vrea puțină apă*) ou interrogative optative (*Ai mânca o înghețată ?*).

Cette approche des types de phrase perdure dans la grammaire roumaine jusqu'au début des années 2000. Le traité de grammaire de Corneliu Dimitriu (2002) constitue une surprise, en ce sens qu'il prend une position critique aussi bien à l'égard de Iorgu Iordan (1956) qu'à l'égard de la grammaire de l'Académie. Mais, s'il reconnaît à la proposition impérative un statut analogue à celui des phrases énonciative et interrogative, il dénie par ailleurs un tel statut à la proposition exclamative. Après avoir réaffirmé l'importance de critères comme l'intonation et la forme modale, le traité de grammaire revient en gros aux catégories hybrides proposées par la grammaire de l'Académie. Les propositions optatives sont une sous-classe des « énonciatives potentielles non exclamatives ».

**3.2.** Après 2000, le débat sur les types de phrases se poursuit dans une perspective différente. Les protagonistes sont: *Gramatica Academiei* en deux volumes (GALR 2005), *Gramatica limbii române*, publiée en 2008 par Dumitru Irimia, la nouvelle édition de *Gramatica Academiei* (GALR 2008) et *Gramatica de bază a limbii române* (GBLR), éditée sous la direction de Gabriela Pană-Dindelegan.

D'abord, on ne parle plus de propositions mais d'énoncés. GALR 2008, vol. II, définit les types d'énoncés en ces termes: « structuri sintactice specializate care, alături de intonație, semnalizează scopul comunicativ al vorbitorului » (p. 25). Les quatre structures qu'on distingue (énonciative, interrogative, impérative et exclamative) sont rapportées aux actes de parole « performés » par les locuteurs: actes représentatifs (assertifs), questions, actes directifs et actes expressifs. On prend bien le soin de préciser qu'entre les structures syntaxiques et les actes de parole il n'y a pas de correspondance biunivoque, pourtant, on subdivise de nouveau les énoncés assertifs en deux sous-classes: assertifs objectifs (neutres) et assertifs subjectifs (exclamatifs). Cela conduit au traitement éclaté des énoncés exclamatifs qui pendulent entre exclamatifs proprement dits et assertifs exclamatifs.

La classe des énoncés impératifs contient deux catégories d'énoncés qui nous intéressent de près: une catégorie qui se sert des formes du subjonctif (2<sup>e</sup> personne du singulier et du pluriel) pour exprimer des souhaits (*să crești mare! să trăiești ani mulți!*) et une autre qui recourt aux formes du conditionnel, associées à des structures inversives, pour exprimer des imprécations (*usca-s-ar izvoarele toate și marea...*). Selon GALR 2008, il n'y a pas d'énoncés optatifs, il n'y a que des énoncés impératifs servant à formuler des souhaits ou des imprécations.

Dumitru Irimia publie en 2008 une édition remaniée de sa grammaire de 1997. Il reprend à GALR la typologie des énoncés de même que la division assertifs objectifs vs assertifs subjectifs ayant toujours pour conséquence un traitement éclaté des énoncés exclamatifs.

La différence par rapport à GALR concerne entre autres l'encadrement des énoncés servant à exprimer un désir, un souhait ou une imprécation. Des énoncés tels *Of! De-ar veni iarna!* sont intégrés dans la catégorie des assertifs exclamatifs, alors que des énoncés au subjonctif ou au « potentiel-optatif » tels *Să trăiască! Arde-l-ar focul!* sont rangés parmi les exclamatifs typiques. Là non plus il n'y a pas d'énoncés optatifs à part entière, il y a des énoncés exclamatifs qui servent tantôt à exprimer un désir, tantôt à formuler des souhaits ou des imprécations.

*Gramatica de bază a limbii române* (2010) adopte pour l'essentiel la perspective théorique de GALR mais réussit en bonne partie à dépasser certaines hésitations ou inconséquences. Les types d'énoncés sont les mêmes que ceux proposés par GALR 2008, mais la classe des énoncés assertifs comme celle des énoncés exclamatifs sont cette fois des classes homogènes. Les différences entre les quatre types « syntactico-pragmatiques » sont marquées, dans la conception des auteurs, par l'intonation, par des structures spécifiques (mots interrogatifs, mots exclamatifs, particules injonctives etc.) et par des particularités d'ordre séquentiel.

Dans une note, à la fin du sous-chapitre *Tipuri de enunț*, on peut lire: „Claselor de mai sus li se poate adăuga cea a **enunțurilor optative**, care are în română trăsături gramaticale destul de bine precizate” (p. 610, c'est GBLR qui souligne). Selon les auteurs, la spécificité des énoncés optatifs repose essentiellement sur le mode conditionnel-optatif dont les valeurs s'actualisent dans des phrases exclamatives en *de* ou *dacă* (*de-ar veni odată!*) ou dans des structures à demi figées à

fonction imprécative (*lua-l-ar naiba!*) souvent en tandem avec le subjonctif (*fir-ar să fie! arză-l-ar focul!*).

Les grammaires des autres langues romanes adoptent elles aussi des positions différentes dans la question des types de phrase et du statut qui revient à l'optatif. Si les grammaires italiennes sont presque unanimes à reconnaître l'existence d'une *frase ottativa* (Renzi *et alii* 1995) ou *desiderativa* (Trifone–Palermo 2008), les grammaires portugaises adoptent des positions contradictoires. La *Nueva Grammatica de la Lengua Española* (2010) range les propositions *desiderativas u optativas* parmi les structures impératives. Les approches des grammaires italiennes, portugaises, espagnoles seront présentées plus en détail dans les autres contributions réunies dans ce volume.

#### 4. QUELQUES DISTINCTIONS IMPORTANTES

Les nombreuses hésitations et inconséquences qui ont marqué le débat sur les types de phrase sont dues souvent à ce qu'on ne distingue pas assez clairement mode et modalité, type de phrase et acte de parole, modalité volitive et modalité optative, modalité désidérative et modalité optative, performatif explicite et performatif implicite.

##### 4.1. Mode et modalité

Le terme le plus usuel pour désigner le conditionnel en roumain est *condițional-optativ*, désignation qui met de plain-pied deux entités de nature différente: mode, paradigme de formes flexionnelles, catégorie relevant du niveau sémiotique (Benveniste 1974), et modalité, catégorie sémantico-pragmatique qui a trait aux rapports entre énoncé et protagonistes de l'acte d'énonciation. Le conditionnel est une forme modale alors que l'optatif est une modalité. Du reste, le conditionnel peut prendre en roumain, à part une valeur optative, des valeurs de potentiel ou d'irréel.

Par ailleurs, toute forme de conditionnel n'est pas apte à exprimer la modalité optative. C'est le genre de confusion qui se produit lorsque des exemples tels (i) *Ar striga... și nu se-ndură*, (ii) *Aș fi venit ieri dacă nu ploua* ou (iii) *Mi-a spus că ar mânca o prăjitură* sont interprétés comme des „propositions optatives” (GLR, p. 26–27). Les énoncés (i) et (iii) dénotent ou rapportent un désir mais cela n'en fait pas des phrases optatives. Le désir est ici un état que le locuteur attribue à un tiers et non une attitude du locuteur même envers le *dictum* ou envers le destinataire. Si (ii) traduit bien une attitude du locuteur, il la présente comme non actuelle et appartenant à une relation implicative. Pour qu'on puisse parler de modalité optative, il faudrait que l'énoncé dénote une attitude actuelle du locuteur, un désir ou une intention qui concerne ses rapports avec l'autre, comme dans *Aș bea un pahar cu apă*, par exemple.

Le réel, le potentiel, l'irréel ont trait à l'attitude subjective du locuteur envers le contenu de son énoncé, ce qu'on appelle modalité propositionnelle ou modalité d'énoncé (Meunier 1974). L'optatif concerne, selon nous, la façon dont le locuteur se situe envers l'allocutaire, c'est-à-dire la modalité d'énonciation. Celle-ci est une structure syntactico-prosodique associée par les conventions pragmatiques à un potentiel illocutoire générique. Le déclaratif, l'interrogatif, l'injonctif, l'optatif, l'exclamatif se définissent à la fois comme types de phrases et comme types de relations intersubjectives. Ces modalités correspondent aux constituants obligatoires que la GGT assigne à la structure profonde de toute phrase réalisée qui, une fois employée dans un certain contexte pour accomplir un certain acte de parole, se convertit en énoncé.

#### 4.2. Type de phrase et acte de parole

Lorsqu'on définit les modalités de phrase, on ne distingue pas toujours assez clairement structures syntactico-prosodiques et actes de parole. Dans un article sur le statut grammatical des phrases au subjonctif, Hans Lagerquist (2005, p. 175) définit « le statut grammatical des propositions » en recourant à l'illocutoire : « On réunit ordinairement sous le terme *actes de langage* l'assertion (affirmative ou négative), l'interrogation, l'ordre et l'exclamation ».

Dans les grammaires roumaines, le cas des interrogatives rhétoriques donne lieu au même genre de confusion. On prête à ce genre de propositions un statut intermédiaire: interrogatives, par la structure et l'intonation, et énonciatives, par le but de la communication. GLR de 1963 en fait une catégorie de transition, alors que le traité de grammaire de 2002 y voit une classe à part. Or, les interrogatives indirectes sont, de par leurs caractéristiques formelles et prosodiques, des phrases déclaratives, tandis qu'en vertu des mêmes propriétés, les rhétoriques sont des interrogatives à part entière. Comme entre types de phrase et actes de parole il n'y a pas de rapports biunivoques, il faut admettre que les interrogatives peuvent servir à formuler non seulement des questions mais aussi des assertions.

Mais c'est la phrase exclamative qui a suscité le plus de controverses: à la suite du *Bon usage* (1969) certaines grammaires d'orientation traditionnelle en font une sous-classe de la phrase assertive. Même les grammaires d'orientation énonciative, comme la *Grammaire méthodique du français* (1994), hésitent parfois à voir dans l'exclamative une classe à part. Tout en admettant qu'elle « présente un ensemble très diversifié de particularités syntaxiques et morphologiques » et qu'elle représente *une modalité* exprimant l'attitude affective du locuteur envers le contenu de son énoncé, les auteurs se demandent « à quel acte de langage original elle pourrait correspondre » (p. 387) et finissent par la ranger parmi les types facultatifs. Or, il faut admettre que la phrase exclamative sert à effectuer une évaluation affective-intensive du contenu propositionnel et correspond de ce point de vue à une catégorie d'actes expressifs. Mais cette catégorie d'actes expressifs n'est pas la

même que celle codifiée par la phrase optative et c'est justement parce qu'on ignore ces différences spécifiques qu'on assimile souvent la phrase optative à la phrase exclamative.

Nous nous proposons d'apporter dans ce numéro de „Dacoromania” de nouveaux arguments à l'appui de la thèse avancée dans Florea 1993, 1995 et 2000, à savoir que l'optatif est une modalité d'énonciation associée par convention à une classe à part d'actes expressifs: souhaits, vœux, toasts, slogans, salutations, condoléances, remerciements, bénédictions, imprécations.

### 4.3. Modalité volitive et modalité optative

Le fait d'ignorer cette distinction conduit d'autres grammaires à subsumer la phrase optative à la phrase injonctive, ce que font *Le Bon usage* 1988 et 2008 ou GALR 2005 et 2008. Dans l'article déjà cité, Hans Lagerquist (2005, p. 175) inclut les souhaits dans la catégorie des ordres en arguant que « les volitives peuvent non seulement être injonctives (type *qu'il vienne!*) mais encore optatives (type *que le meilleur gagne!*). C'est aussi la position qu'adopte Harald Weinrich (1989, p. 183) dans sa grammaire textuelle: « Comme le subjonctif à sens impératif ne fournit qu'une instruction d'action médiatisée, la signification de cette forme peut être atténuée jusqu'au vœu plus ou moins pieux ». Les deux approches remontent en fait à une affirmation de Marcel Cohen (1965, p. 42): « Le souhait, qu'en bien des cas on ne peut séparer de la prière ou de l'adjuration est une forme faible de l'injonction ».

Nous appuyons notre approche sur la définition d'Oswald Ducrot (1984, p. 201), pour qui l'acte de souhait « consiste à prendre en charge les désirs d'autrui ou même, dans la mesure où l'on attribue au souhait une efficacité empirique, à contribuer verbalement à leur satisfaction ». L'acte de souhait est donc pour le locuteur une manière de partager les désirs et les aspirations de l'autre et par là de valider et de raffermir sa relation avec l'autre, donc un acte de validation interlocutive.

Ce point de vue est corroboré par les propriétés syntaxiques du verbe *souhaiter* : lorsqu'il a le sens « adresser un souhait à qqun », ce verbe comporte un c.o.d. et un c.o.i. (*souhaiter quelque chose à X*), contrairement au verbe *vouloir* qui n'admet qu'un c.o.d. (*vouloir qqch, vouloir que X fasse qqch*). Il en est de même en roumain, où la structure *a-i dori ceva lui X*, qui sous-tend la phrase optative, s'oppose nettement à la structure *a vrea ca X să facă ceva*, qui sous-tend la phrase injonctive.

Je veux que tu viennes → Viens (c'est un ordre)!

Je veux que Jean vienne → Qu'il vienne (je le veux)!

Je vous souhaite que Dieux vous protège → Que Dieux vous protège!

Je vous souhaite que votre fils guérisse → Que votre fils guérisse! / Dieu fasse qu'il guérisse!

Je lui souhaite qu'il puisse réussir → Puisse-t-il réussir!

Je leur souhaite que le meilleur gagne → Que le meilleur gagne! / Pourvu que le meilleur gagne!

En roumain, où le subjonctif peut doubler les formes de l'impératif, les analogies superficielles entre injonctive et optative sont encore plus évidentes:

Vreau să vii imediat → Să vii imediat! Vino imediat!  
 Vreau ca Jean să vină imediat → Să vină imediat!  
 Vă doresc să vă ajute Dumnezeu → Să vă ajute Dumnezeu!  
 Vă doresc ca fiul dv. să se facă bine → Să se facă bine! / Dea domnul să se facă bine!  
 Îi doresc să-i reușească toate din plin → Să-i reușească toate din plin!  
 Îți doresc să te întorci cu bine → Să te întorci cu bine! Intoarce-te cu bine!

La phrase optative donne forme grammaticale à un acte de souhait, tandis que la phrase injonctive donne forme grammaticale à un acte de volonté<sup>3</sup>.

Patrick Charaudeau (1992) assimile la modalité désiderative à la modalité volitive mais, à la différence de Cohen, Grevisse ou Lagerquist, il subsume le comportement volitif aux *actes élocutifs*, par lesquels le locuteur se situe vis-à-vis du contenu propositionnel, sans impliquer la présence de l'interlocuteur dans l'énonciation. Les modalités Injonction et Interrogation sont associées en revanche à des *actes allocutifs*, par lesquels le locuteur se situe vis-à-vis de l'interlocuteur et lui « impose le contenu de son propos ».

#### 4.4. Modalité désiderative et modalité optative

Dans les termes de Charaudeau (1992, p. 610–611), « *Le Désir* exprime un Vouloir intime du locuteur, sans que soit précisé l'agent ou la cause qui pourrait faire que ce désir soit comblé », tandis que « *Le Souhait* exprime un Vouloir très intense dont la réalisation est jugée quasi impossible ou possible grâce à l'intervention plus ou moins surnaturelle d'un agent ». Les différences entre les deux modalités concernent le degré d'intensité du Vouloir et la nature de l'agent qui pourrait intervenir dans l'accomplissement du désir ou du souhait. Quant à l'interlocuteur, « il n'est pas impliqué dans l'acte d'énonciation ».

L'analyse de Charaudeau est éminemment sémantique et ne prend pas en compte la dimension illocutoire de ces modalités, ce qui explique qu'il inclut parmi les configurations linguistiques du Souhait, à part des formules consacrées (*Fasse le ciel que, Dieu veuille que*) ou des structures en *si* + imparfait ou *pourvu que* + subjonctif, des phrases complexes introduites par *j'aimerais que, je souhaite que, je voudrais que*. Or, il s'avère que, si les deux premières séries de phrases produisent des énoncés optatifs, la dernière catégorie fournit des énoncés déclaratifs.

<sup>3</sup> Même des ouvrages comme la *Grammaire critique du français* confondent les deux modalités : « Le temps *prospectif* [du subjonctif] habilite les phrases indépendantes aux différentes modalités de l'*optatif* : ordre, défense, exhortation, conseil, souhait, désir... » (Wilmet 2003, p. 358, c'est l'auteur qui souligne).

Pour mieux cerner les différences spécifiques entre modalité désidérative et modalité optative, nous allons recourir à la distinction entre *dire et montrer*, deux concepts issus de Wittgenstein. Ce sont « deux modes de signifier hétérogènes et complémentaires » (Récanati 1979, p. 143) que l'on désigne en anglais par les verbes : *to say, to state, to describe*, d'une part, et *to indicate, to show, to express*, d'autre part.

Les critères qui fondent cette distinction sont, selon Jacquin–Micheli (2013, p. 69–70), le critère de *réflexivité* et le critère de *véridiction*. Le premier concerne l'aptitude de certaines formes que peut prendre l'énoncé « à présenter l'énonciation comme émanant d'une émotion » ou bien d'un désir du locuteur<sup>4</sup>. On range parmi ces formes linguistiques : les interjections, les structures exclamatives, les structures elliptiques, la dislocation et le clivage. Le second critère concerne les rapports du *dire* et du *montrer* avec la véridiction: si le *dire* est susceptible d'une évaluation en termes de vérité ou de fausseté, le *montrer* ne l'est pas. N'étant ni vrais ni faux, les contenus montrés ne peuvent pas être niés.

En revenant aux exemples de Charaudeau (1992, p. 611), on peut constater qu'ils se laissent répartir, d'après ces critères, en deux groupes:

- (1) Je désire qu'il soit heureux.  
 J'aspire à ne plus être dérangé.  
 Je voudrais que l'on se revoie.  
 Je souhaite qu'il s'en sorte sain et sauf.
- (2) Fasse le ciel qu'il ne pleuve pas!  
 Dieu veuille qu'ils aient quand même des enfants!  
 Ah, s'il pouvait comprendre une fois pour toutes!  
 Pourvu que je puisse le voir!

Dans les énoncés (1), les modalités désidératives se réalisent à travers les lexèmes verbaux (*je désire, j'aspire, je voudrais, je souhaite*). La forme modale du verbe régi est ici le corrélat grammatical de la modalité d'énoncé (attitude propositionnelle). Ces énoncés assertent ou décrivent un désir comme état psychologique du locuteur, ce qui correspond au mode du *dire* (*saying*).

Dans les énoncés (2) la modalité désidérative n'est plus captée par le sens lexical et se réalise librement à travers la forme même de l'énoncé : indication modale ou structure phrastique particulière. Ce mode de signifier relève du *montrer* (*showing*), étant spécifique à la modalité d'énonciation.

Les énoncés qui assertent ou décrivent un désir sont des énoncés déclaratifs, d'où la possibilité de les apprécier en termes de vérité ou de fausseté. Les énoncés qui montrent ou exhibent le désir sont des énoncés optatifs et, en tant que tels, ils

<sup>4</sup> Ces formes linguistiques correspondent aux „moyens indirects d'expression” dont parlait Charles Bally en 1951, à savoir la syntaxe et l'intonation. Les „moyens directs d'expression” sont, pour Bally, ceux qui exploitent la signification même des mots, donc les moyens d'ordre lexical.

ignorent l'épreuve de vérité. Tout énoncé optatif exprime un désir mais tout énoncé exprimant un désir n'est pas forcément un énoncé optatif.

#### 4.5. Performatif implicite et performatif explicite

Cette distinction, étroitement liée à la précédente, ne concerne pas les types d'énoncés mais les types d'actes illocutoires. Si les grammaires adoptant une orientation énonciative s'accordent pour reconnaître qu'il n'y a pas d'isomorphisme entre les types de phrases et les types d'actes, elles ne distinguent pas toujours entre actes de parole inscrits dans la structure même de la phrase et actes de parole réalisés à l'aide d'un verbe performatif<sup>5</sup>. Dans un cas, on a des performatifs implicites (primaires) et dans l'autre, on a des performatifs explicites.

À la suite de Gardiner (1932) et d'Austin (1975), Récanati (1981, p. 41–55) revient sur cette distinction en précisant que, si les types d'énoncés véhiculent chacun une intention spécifique du locuteur, celle-ci n'est pas spécifiée dans l'énoncé par une « déclaration explicite ». Mais le locuteur a le choix entre recourir à ces indicateurs conventionnels, qui sont souvent ambigus, ou signifier clairement son intention en *disant* quel acte de parole il a l'intention d'effectuer. En énonçant *je vous conseille de partir*, le locuteur dit au destinataire qu'il lui adresse un conseil et ce disant, il effectue l'acte en question. Mais le performatif explicite qu'il produit est un énoncé déclaratif, tandis que son équivalent implicite *Partez!* est un énoncé injonctif.

De même, *vă doresc (vă urez) toate cele bune! / je vous souhaite le meilleur!* sont des performatifs explicites et des énoncés déclaratifs, alors que *să vi se-mplinească toate dorințele! / que tous vos désirs s'accomplissent!* sont des performatifs implicites réalisés par des énoncés optatifs. N'empêche que ces énoncés servent tous à formuler des souhaits, des actes expressifs qui ont comme but illocutoire d'exprimer l'état psychologique spécifié par la condition de sincérité (cf. Searle 1982). Mais leurs modes différents d'exprimer le désir – en l'assertant ou en l'inscrivant dans la structure même de l'énoncé – fait que les énoncés optatifs comportent un degré d'expressivité supérieur à celui des énoncés déclaratifs.

## 5. PRÉSENTATION DE CE NUMÉRO

Ce numéro de „Dacoromania” se donne pour thème la problématique de l'optatif. Mode verbal en grec ancien, disparu en latin où il a fusionné avec le subjonctif, l'optatif refait surface dans les langues romanes en tant que modalité d'énonciation. La visée diachronique coexiste comme il se doit avec une visée

<sup>5</sup> La seule qui y fait référence, c'est la *Grammaire méthodique du français* de Riegel et alii (1994), lorsque, en parlant de l'opposition actes directs vs actes indirects (chapitre XX, *L'Enonciation*), elle précise que les types obligatoires de phrase sont des performatifs primaires.

synchronique mais la dernière bénéficie toutefois d'un espace plus important. Mises à part deux études de grammaire historique, les contributions réunies par ce numéro se consacrent à l'analyse du statut grammatical et des réalisations que la modalité optative connaît de nos jours dans cinq langues romanes: français, roumain, italien, espagnol et portugais.

L'étude diachronique signée par **Vasile Rus** porte sur le mode optatif, dont l'auteur nous fait suivre méthodiquement la naissance, l'évolution et le déclin à partir de l'indo-européen jusqu'au latin classique. Le système verbal indo-européen comportait deux types de flexion (thématique et athématique), qui se retrouvent en grec ancien et en latin. L'optatif grec a hérité de l'indo-européen sa valeur désidérative à laquelle s'est ajoutée plus tard une valeur potentielle, commune aux autres « modes obliques », subjonctif et impératif. Dans ces modes, les grammairiens grecs voyaient des manières d'exprimer diverses « dispositions de l'âme » (volonté, souhait, ordre), par opposition à l'indicatif, qui marque le caractère objectif de l'action verbale. En grec ancien, l'optatif désidératif pouvait prendre, à part une valeur de souhait/imprécation, des valeurs d'exhortation, d'injonction ou de concession, qui ont rapproché davantage ce mode du subjonctif et de l'impératif. Sous l'aspect morphologique, l'optatif indo-européen n'a subsisté en latin qu'à l'époque archaïque. Les oppositions fonctionnelles entre subjonctif et optatif se sont altérées progressivement en latin classique qui ne connaît plus qu'un système unique: un subjonctif avec quelques traces d'optatif.

Dans son approche de l'acte désidératif, **Mariana Istrate** part du constat que pour l'italien, contrairement aux autres langues romanes, le traitement de l'optatif comme modalité de phrase est un fait acquis et attesté par la plupart des grammaires et des ouvrages de linguistique. Mais cela ne l'empêche pas d'y jeter un nouveau regard pour apporter des précisions terminologiques (mode et modalité, modalité et illocution), pour commenter et nuancer certaines interprétations. Se proposant comme principal objectif de recenser les moyens linguistiques dont dispose la langue italienne pour l'expression de l'acte désidératif – parmi lesquels les structures au subjonctif occupent une position dominante – l'auteure ne manque pas cependant d'aborder aussi certaines questions théoriques comme les rapports complexes que la modalité optative entretient d'une part avec la modalité volitive et d'autre part avec la modalité exclamative.

**Viorel Rujea** focalise son approche sur la manière dont l'optatif est traité dans les grammaires de l'espagnol. Pour commencer, il constate que ces ouvrages font parfois un usage hésitant et confus des concepts clés de mode et de modalité, usage qui se répercute aussi sur le traitement des types d'énoncés. La plupart des grammaires en distinguent quatre: assertif, interrogatif, exclamatif et impératif, dont le dernier subsume aussi le type désidératif ou optatif. Le type optatif présente en espagnol «un ample champ de manifestations» qui prennent pour support modal le subjonctif. L'emploi du subjonctif comme indicateur illocutoire générique, corroboré par d'autres caractéristiques formelles assure aux structures optatives une

individualité bien distincte dans la langue espagnole, ce qui plaide pour la nécessité d'une réévaluation du statut de l'optatif comme modalité d'énonciation.

**Veronica Manole** entreprend l'analyse contrastive de la modalité optative en roumain et en portugais. Prenant pour point de départ certaines distinctions qui intéressent de près son objet (mode et modalité, optatif et volitif, optatif et désidératif), l'auteure s'arrête sur la définition de l'optatif comme type de phrase. L'étude du traitement dont bénéficie l'optatif dans les plus importantes grammaires portugaises ou brésiliennes révèle le manque de consistance et de conséquence qui entache les définitions et les classifications proposées par ces auteurs. La partie la plus ample de l'article met en regard deux corpus littéraires : textes roumains (de romans pour la plupart) et traductions, déjà publiées, de ces mêmes textes en portugais. La conclusion qui résulte de l'analyse contrastive est que le portugais possède, comme le roumain, des structures spécialement destinées à la production des énoncés optatifs, structures dont le dénominateur commun serait le choix du mode : subjonctif en portugais, subjonctif et conditionnel en roumain.

**Adrian Chircu** choisit d'étudier le fonctionnement de la structure optative au subjonctif, ce qu'il appelle le „subjonctif-optatif”, dans un corpus de textes roumains datant du XVIe et du XVIIe siècle et appartenant au genre épistolaire. L'époque des premiers textes en langue roumaine permet d'observer non seulement l'apparition des structures optatives mais aussi la cristallisation d'un genre d'énonciations qui présente un intérêt particulier pour le thème en question. Il s'agit d'énoncés à fonction augurale, utilisés à l'époque comme formules de clôture des lettres et illustrant donc un certain type de rituel langagier. L'auteur en relève avec soin les principales caractéristiques formelles: à part l'emploi du subjonctif précédé ou non du morphème *să*, la présence du marqueur conclusif *și* en position initiale, les lexèmes verbaux les plus usités, dont se détachent nettement *a fi sănătos* (*être en bonne santé*) et *a dăru* (*prodiguer*), les déterminants qualificatifs ou temporels ainsi que les formes pronominales d'adresse.

**Ligia Stela Florea** se propose de revisiter la problématique de l'optatif dans une perspective contrastive afin d'apporter de nouveaux arguments en faveur d'une réévaluation du statut de cette modalité dans la grammaire du français et du roumain. Elle commence par réexaminer les rapports de l'optatif avec l'injonctif et l'exclamatif, les deux types de phrase auxquels il a été alternativement assimilé, pour présenter ensuite une nouvelle typologie des structures optatives en lien avec les valeurs illocutoires qu'elles véhiculent. Ces structures reposent essentiellement sur le subjonctif en français et sur le conditionnel et le subjonctif, en roumain. La vitalité et la fréquence dont jouissent en roumain les structures au conditionnel expliquent le fait que ce mode ait reçu le label hybride de *condițional-optativ*. La spécificité de la modalité optative réside aussi dans le type de relation intersubjective qu'elle codifie : le souhait, acte générique au centre d'une famille d'actes expressifs. Dans leur grande

majorité, ces actes ont une fonction rituelle, contribuant de manière essentielle à renforcer les liens sociaux au sein des communautés respectives.

## BIBLIOGRAPHIE

- Arrivé *et alii* 1986 = M. Arrivé *et alii*, *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.
- Austin 1975 = J. L. Austin, *How to do things with words*. 2<sup>e</sup> édition, Oxford, Clarendon Press, 1975.
- Avram 1986/1997 = M. Avram, *Gramatica pentru toți*, București, Editura Humanitas, 1997 (première édition, 1986).
- Bally 1951 = Ch. Bally, *Traité de stylistique française*, Paris, Klincksieck, 1951.
- Benveniste 1966 = E. Benveniste, *Les niveaux de l'analyse linguistique*, in idem, *Problèmes de linguistique générale*, vol. I, Paris, Gallimard, 1966, p. 119–131.
- Benveniste 1974 = E. Benveniste, *La forme et le sens dans le langage*, in idem, *Problèmes de linguistique générale*, vol. II, Paris, Gallimard, 1974, p. 215–238.
- Charaudeau 1992 = P. Charaudeau, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 1992, chap. 14.
- Chevalier *et alii* 1977 = J.-Cl. Chevalier *et alii*, *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse, 1977.
- Cohen 1965 = M. Cohen, *Le subjonctif en français contemporain. Tableau documentaire*, Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1965.
- Cristea 1979 = T. Cristea, *Grammaire structurale du français contemporain*, București, Editura Didactică și Pedagogică, 1979.
- Dimitriu 1999 = C. Dimitriu, *Tratat de gramatică a limbii române. Morfologia*, Iași, Editura Institutul European, 1999.
- Dimitriu 2002 = C. Dimitriu, *Tratat de gramatică a limbii române. Sintaxa*, Iași, Editura Institutul European, 2002.
- DR, serie nouă = „Dacoromania”, serie nouă, Cluj-Napoca, I, 1994–1995 și urm.
- Dubois–Lagane 1973 = J. Dubois, R. Lagane, *La nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse, 1973.
- Ducrot 1984 = O. Ducrot, *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.
- Florea 1993 = L. S. Florea, *Injonctif vs optatif. Analyse des rapports entre mode et modalité en français et en roumain*, in *Actes du XX-e Congrès de Linguistique et de Philologie Romanes – Zurich 1992*, tome I. *La phrase*, Tubingen–Basel, Francke Verlag, 1993, p. 21–234.
- Florea 1994–1995 = L. S. Florea, *Optativul – mod sau modalitate ? Tipuri de enunț optativ în franceză și română*, in DR, serie nouă, I, 1994–1995, p. 263–276.
- Florea 2000 = L. S. Florea, *Syntaxe du français actuel. La phrase simple et ses fonctions discursives*, Cluj-Napoca, Editura Clusium, 2000.
- GALR 2005, 2008 = *Gramatica limbii române*, vol. I. *Cuvântul*; vol. II. *Enunțul*, București, Editura Academiei Române, 2005 (tiraj nou, revizuit, 2008).
- Gardiner 1932 = A. H. Gardiner, *The Theory of Speech and Language*, Oxford, Clarendon Press, 1932.
- GBLR = *Gramatica de bază a limbii române*, București, Editura Academiei Române, 2010.
- GLR = *Gramatica limbii române*, vol. I–II, București, Editura Academiei RPR, 1963.
- Grevisse 1969 = M. Grevisse, *Le Bon usage. Grammaire française*. 9<sup>e</sup> édition, Paris–Gembloux, Duculot, 1969.
- Grevisse 1988 = M. Grevisse, *Le Bon usage. Grammaire française*. 12<sup>e</sup> édition, refondue par A. Goosse, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1988.

- Grevisse 2008 = M. Grevisse, *Le Bon usage. Grammaire française*. 14<sup>e</sup> édition, établie par A. Goosse, Bruxelles, De Boeck–Duculot, 2008.
- Guillaume 1929 = G. Guillaume, *Temps et verbe. Théorie des aspects, de modes et des temps*, Paris, Edouard Champion, 1929.
- Iordan 1956 = Iorgu Iordan, *Limba română contemporană*, București, Editura Academiei RPR, 1956.
- Irimia 1997/2008 = D. Irimia, *Gramatica limbii române*, Iași, Editura Polirom, 2008 (première édition, 1997).
- Jacquín–Micheli 2013 = J. Jacquín, R. Micheli, *Dire et montrer qui l'on est et ce que l'on ressent*, in H. De Chanay, M. Colas-Blaise, O. Le Guern (dir.), *Dire/Montrer. Au cœur du sens*, Chambéry, Université de Savoie, 2013, p. 67–92.
- Lagerquist 2005 = H. Lagerquist, *Statut grammatical, structure et fréquence du type qu'il vienne ! et de propositions apparentées en français moderne étudiés dans un corpus de quotidiens parisiens datant de 1997 et 1998*, in « Revue de linguistique romane », Nos. 273–274, 2005, p. 131–183.
- Le Bidois–Le Bidois 1969 = G. Le Bidois, R. Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, vol. I, Paris, Picard, 1969.
- Le Goffic 1993 = P. Le Goffic, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette Université, 1993.
- Meunier 1974 = A. Meunier, *Modalités et communication*, in „Langue française”, 21, 1974, p. 8–25.
- Meyer-Lübke 1900 = W. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes. Syntaxe*, Paris, H. Welter, 1900.
- Récanati 1979 = F. Récanati, *La transparence et l'énonciation*, Paris, Éditions du Seuil, 1979.
- Récanati 1981 = F. Récanati, *Les énoncés performatifs*, Paris, Éditions de Minuit, 1981.
- Renzi *et alii* 1995 = L. Renzi *et alii*, *Grande grammatica di consultazione*, vol. III, Bologna, Il Mulino, 1995.
- Riegel *et alii* 1994 = M. Riegel *et alii*, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.
- Searle 1982 = J. R. Searle, *Sens et expression. Etudes de théorie des actes de langage*, Paris, Éditions de Minuit, 1982.
- Steinberg 1972 = N. Steinberg, *Grammaire française*, vol. I–II, Leningrad, Izdatel'stvo «Prosvescenie», 1972.
- Trifone–Palermo 2008 = P. Trifone, M. Palermo, *Grammatica italiana di base*, Milano, Zanichelli, 2008.
- Wagner–Pinchon 1969/1991 = R. Wagner, J. Pinchon, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1991 (première édition, 1969).
- Weinrich 1989 = H. Weinrich, *Grammaire textuelle du français*, Paris, Didier–Hatier, 1989.
- Wilmet 2003 = M. Wilmet, *Grammaire critique du français*. 3<sup>e</sup> édition, Bruxelles, De Boeck–Larcier, 2003.

## INTRODUCTION: OPTATIVE AND SENTENCE TYPES. REWRITING A CHAPTER OF ROMANCE GRAMMAR

(Abstract)

The optative is a controversial category in Romance languages. Romanian grammars consider it as a mood (*condițional-optativ*), while French and Spanish grammars are seeing a semantic category that covers many modal meanings: desire, wish and various related acts (greetings, curses, etc.). Apart Italian grammar, the other Romance grammars exclude the optative from the basic communicative functions (declarative, interrogative, injunctive, exclamative). We intend to show that the optative is a wholly utterance modality that combines sentence structure, intonation contour and a generic illocutionary potential.

A study of the optative as utterance modality therefore inevitably requires a review of the sentence types, as they have been discussed and described in Romance grammars. This article undertakes the study of French and Romanian grammars, distinguishing traditional orientation approach and structural, enunciative or semantic ones. The second part of the article attempts to explain the problems raised by the sentence types issue and particularly by optative sentence and proposes, in the guise of conceptual instruments, some necessary distinctions.

**Cuvinte-cheie:** *optativ, tipuri de propoziții, gramatică, mod, modalitate de enunț, modalitate de enunțare.*

**Keywords:** *optative, sentence types, grammar, mood, propositional modality, utterance modality.*

*Universitatea Babeș-Bolyai  
Facultatea de Litere  
Centrul de lingvistică romanică și analiză a discursului  
Cluj-Napoca, str.Horea, 31  
lsflorea@yahoo.fr*